

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 07/03/2018	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2018-ARA-DP-01103

1. Intitulé du projet

Confortement des digues du Giffre à Marignier en aval du pont ferroviaire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Président Bruno FOREL

RCS / SIRET

2	5	7	4	0	1	9	4	3	0	0	0	4	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°10	rubrique 3140: Consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes (confortement technique mixte sur 400ml) rubrique 3150: Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères,
catégorie 21	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du CE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet initié par le SM3A prévoit le confortement des digues rive droite et rive gauche du Giffre à Marignier en aval du pont ferroviaire.

Le projet prévoit le confortement par technique mixte (enrochements en pied + génie végétal) de 385m de digue (200m en rive droite et 185m en rive gauche) et 140m de berge (en rive droite).

La technique utilisée est la mise en oeuvre, en pied de digue ou berge, d'un sabot en enrochements dont l'arase est calée à la cote de la crue biennale (Q2) puis de poursuivre la protection par des lits de plants et plançons jusqu'à la cote de la crue centennale.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés entre le vieux pont et le pont neuf sur les digues du Giffre au centre de Marignier (même technique).

Le projet prévoit également la diversification des faciès d'écoulement sur le tronçon projet par la mise en oeuvre de banquettes alternées afin d'optimiser l'attractivité de la passe à poissons réalisée en 2016 par le SM3A

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

- 1) protéger les populations en confortant les digues du Giffre
- 2) remédier aux dégâts occasionnés par la crue de Mai 2015 sur les digues du Giffre (zones d'érosion, d'affouillements)
- 3) conforter les digues en utilisant des techniques de protection mixte (minéral + génie végétal)
- 4) intégrer les ouvrages de protection dans l'environnement et le paysage
- 4) diversifier les faciès d'écoulement du Giffre en restaurant la morphologie du lit en pied de passe à poissons

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au préalable, les digues et berges du Giffre seront débroussaillées, et les espèces invasives telles que le Buddleia, la renouée du Japon ou l'acacia seront traitées.

En phase travaux, le débit du Giffre sera dévié dans son lit vif par la mise en place d'un batardeau afin de travailler en assec. Les travaux de terrassement consisteront ensuite à mettre en oeuvre les sabots en enrochements en pied de digue à l'aide de pelles mécaniques.

La digue rive gauche sera réalisée en premier lieu puis la digue rive droite.

Une fois les travaux de terrassement et de mise en oeuvre des enrochements terminés, les lits de plants et plançons seront réalisés au-dessus de la carapace en enrochements.

Les travaux de génie végétal seront réalisés depuis la berge contrairement aux travaux de terrassement.

A la fin des travaux de terrassements, les matériaux graveleux du Giffre seront remis en oeuvre dans le lit.

Pour protéger la qualité de l'eau, un batardeau sera mis en oeuvre longitudinalement dans le lit du Giffre. Les travaux seront réalisés à l'abri de ce batardeau de chantier.

A l'aval de ce batardeau, un bassin de décantation suivi d'un filtre sera réalisé afin de limiter les rejets de matières en suspension dans le Giffre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des ouvrages de confortement par le SM3A ,gestionnaire des digues, sera limitée à des travaux d'entretien de la végétation composée par les lits de plants et plançons. Des coupes tous les deux ans des saules mis en oeuvre seront à réaliser. Des fauches annuelles des zones de semis seront également à effectuer comme c'est le cas actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau

Aucune espèce protégée n'a été inventoriée sur le site

Les digues et berges du Giffre sont très peu boisées-

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
consolidation de berges/digues par technique mixte enrochements/génie végétal	400mètres linéaires
destruction de frayères (terrassement depuis le lit du Giffre + mise en place batardeau)	>200m ²
e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.	Sans objet

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Digues du Giffre à Marignier (74970)
en aval du pont ferroviaire

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°30'06"1 Lat. 46°05'19"6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°30'06"1 Lat. 46°05'19"6

Point d'arrivée :

Long. 06°29'58"9 Lat. 46°05'10"3

Communes traversées :

Marignier

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les digues du Giffre dans Marignier ont subi des dégâts suite à la crue de Mai 2015. Les digues du Giffre ont été confortées par le SM3A entre le vieux pont et le pont neuf en 2016.

L'opération présentée ici correspond au confortement des digues en aval du pont neuf. Il s'agit de restaurer le tronçon aval des systèmes d'endiguement du Giffre dans Marignier.

L'opération de travaux de 2016 avait été autorisée en date du 24 Décembre 2015 (arrêté n°DDT-2015-1256) au titre de l'article L-214.1 du CE

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe sur une ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes » (820031533). Les critères d'intérêt de cette zone sont notamment fonctionnels : expansion naturelle des crues, auto-épuration des eaux, corridor écologique, étapes migratoires, zones particulières d'alimentation, zone particulière liée à la reproduction.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi du Giffre a été approuvé le 28/06/2004 et sa dernière révision date du 18/06/2009, approuvé par l'arrêté préfectoral 2009-475 le même jour. Les dernières révisions concernent la zone en amont du pont SNCF et en amont du Vieux Pont. Le principal risque technologique concerne la rupture de barrage. Deux barrages se situent en amont du site d'étude : • le barrage de Mieussy, secteur du pont du Diable, • et plus en amont le barrage de T
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas dans un site Natura 2000. Cependant, il se trouve à 3km en amont de deux sites Natura 2000 : • Zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Arve » (FR8201715), • Zone de Protection Spéciale, Directive Oiseaux « Vallée de l'Arve » (FR821032), nouvellement proposée et non répertoriée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le confortement en enrochements nécessitera l'apport d'enrochements issus de carrières situées à proximité du chantier (environ 6000m3)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux à réaliser se situent dans le lit vif du Giffre et auront comme conséquence de détruire potentiellement des zones de frayères. Les berges et digues du Giffre ne présentent pas à l'heure actuelle d'habitats d'intérêt mais des zones d'espèces invasives (principalement du Buddleia).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, les impacts du projet sont limités au périmètre des travaux. L'objectif du projet est de rédevelopper le corridor écologique constitué par le Giffre et ses berges.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera situé dans le lit du Giffre pouvant être soumis à l'aléa "crue". Ce risque est pris en compte dans le projet et dans le marché de travaux qui sera passé entre l'entreprise titulaire et le SM3A
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'apport de matériaux extérieurs au chantier- ces matériaux seront acheminés par camion jusqu'au site des travaux, engendrant un charroi de camions
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le travail d'engins mécaniques émet des bruits, cependant conformes à la législation. Les horaires de chantier devront être adaptés pour respecter la réglementation en vigueur sur la commune de Marignier et dans le règlement sanitaire départemental

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier peut-être émetteur de poussières lors des terrassements et de la circulation des engins. Si besoin, les pistes de chantier seront arrosées. Les voiries seront nettoyées de façon journalière pour éviter les poussières. Aucun autre rejet dans l'air n'est concerné par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera réalisé en assec, à l'abri derrière un batardeau. Cependant, des eaux de ruissellement peuvent venir dans l'enceinte du chantier. Ces eaux seront rejetées dans le Giffre après traitement (décantation + filtration en arrière du batardeau)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de la passerelle de la véloroute Léman-Mont-Blanc en cours par le Conseil Départemental de Haute- Savoie- Passerelle située au-dessus du Giffre au niveau de la passe à poissons.

Amont immédiat de la zone chantier (hors zone travaux)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit le confortement des digues du Giffre rendus nécessaires suite aux dégâts occasionnés par le crue de Mai 2015. Le projet prévoit un confortement par technique mixte afin de limiter les impacts d'une protection minérale complète. Les enrochements seront mis en oeuvre uniquement en pied de digue ou berge sur un cours d'eau à très forte puissance. Aucune mesure d'évitement ne peut-être mise en oeuvre.

Le projet prévoit par contre un nombre important de mesures de réduction des impacts:

- réalisation de protection de berges par génie végétal (lits de plants et plançons) + replantations en talus + ensemencement afin de développer le corridor écologique en berge
- traitement des espèces végétales envahissantes
- réalisation de banquettes alternées pour diversifier les écoulements du Giffre de l'étiage au module
- travail en assec aux périodes de basses eaux (réalisation d'un batardeau de chantier)
- mise en place de système de décantation/filtration des eaux de chantier
- mise en place de mesures de réduction des poussières

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les premiers inventaires faune/flore réalisés sur le site du projet ainsi que les techniques utilisées pour conforter les digues vont dans le sens d'une amélioration du milieu.

La réalisation de génie végétal en lieu et place d'une végétation composée d'espèces envahissantes permettra de retrouver une ripisylve plus biogène et développer le corridor écologique constitué par le Giffre et ses abords.

Le projet prévoit l'amélioration de la morphologie du lit du Giffre ainsi que l'attractivité de la passe à poissons.

Les travaux de terrassement permettront d'évacuer les blocs de béton présents dans le lit du Giffre. Ils permettront de retrouver des pentes de berges compatibles avec le développement d'espèces végétales alors que les talus sont sub-verticaux actuellement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 5: arrêté préfectoral n°DDT-2015-1256 d'autorisation au titre de l'article L-214.1 du CE pour le confortement des digues d Giffre dans Marignier entre le vieux pont et le pont neuf (opération de travaux du SM3A réalisée en 2016)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BONNEVILLE

le, 05/03/2018

Signature

Le Président
Bruno FOREL

